

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer  
Canton de Samer

## Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14  
Présents : 8  
Excusé(s)/Absent(s) : 6  
Procurations : 3  
Quorum : 7

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julien Caplier, de M. Sébastien Poquet, M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

Absents excusés : M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

M. Gilles Montador ayant donné procuration à M. Yves Hennequin

M. Bruno Debove ayant donné procuration à Mme Thellier Stéphanie

Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet

Mme Isabelle Tartare est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Budget 2022 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour le règlement de la facture de XEFI d'un montant de 997.92 €uros, il est nécessaire d'utiliser le compte 2051.

Etant donné qu'aucune dépense n'a été prévu à ce compte au budget primitif 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
21538. D - RF	50 000	-1000	49 000
2051. D- RF	0	+1000	1 000


Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

  
Yves Hennequin

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le... 10 OCT. 2022  
Publiée ou Notifiée le... 1.0.OCT. 2022  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,


REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E.legalite.com